

Les fonctionnaires des Directions de liaison avec la défense sont responsables de la préparation des instructions destinées à la délégation permanente du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord et de la rédaction des documents utilisés aux réunions ministérielles du Comité de défense commune du Canada et des États-Unis, qui se réunit également au niveau ministériel alternativement au Canada et aux États-Unis, ainsi que de la préparation de mémoires pour les réunions que la Commission mixte permanente pour la défense tient trois fois par an.

La Direction du désarmement qui est placée sous l'autorité du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures aide le conseiller du gouvernement en matière de désarmement à exercer ses fonctions. Elle s'occupe du rôle que doit jouer le Canada dans les négociations internationales sur le désarmement, et notamment dans celles qui ont trait à la non-prolifération des armes nucléaires, à la cessation des essais nucléaires et à des questions connexes. Elle participe à la négociation des accords sur le désarmement, qui entre dans le cadre des fonctions du Comité des Dix-Huit sur le désarmement; elle joue également un rôle en ce qui concerne les discussions d'ordre plus général qui ont lieu dans ce domaine à la Commission du désarmement des Nations Unies, à l'Assemblée générale de l'ONU et au sein de divers organismes.

En consultation avec d'autres directions du Ministère, avec le ministère de la Défense nationale et d'autres services gouvernementaux, et de concert avec les délégations canadiennes au Comité des Dix-Huit, à la Commission du désarmement et à l'Assemblée générale de l'ONU, la Direction formule des recommandations sur la politique du Canada en matière de désarmement et prépare des rapports et documents sur les activités canadiennes dans ce domaine.

La Direction des affaires consulaires est chargée de la conduite des affaires consulaires. Elle défend les droits et les intérêts des particuliers et des sociétés canadiennes à l'étranger, veille à la protection et à l'évacuation des citoyens canadiens à l'étranger en cas de crise ou de conflit, agit comme mandataire des citoyens canadiens dans les cas d'héritages à l'étranger, participe à la recherche des personnes disparues, secourt les Canadiens à l'étranger qui sont provisoirement dénués de tous moyens financiers, et leur accorde au besoin des prêts remboursables, aide les marins canadiens dans l'embarras, dresse et légalise les actes juridiques, et offre conseil et assistance pour tout ce qui a trait aux problèmes de citoyenneté. En outre, la Direction des affaires consulaires se charge de la négociation d'ententes en vertu desquelles les citoyens canadiens peuvent séjourner à l'étranger sans visa pendant des périodes limitées. A l'heure actuelle le Canada a signé des accords de ce genre avec seize pays.

La Direction des passeports délivre des passeports aux citoyens canadiens par l'intermédiaire du Bureau des passeports à Ottawa, et par l'intermédiaire des missions diplomatiques, des bureaux consulaires et commerciaux du Canada à l'étranger. Le Bureau des passeports délivre également des certificats d'identité à des non-Canadiens qui résident au Canada et ont été légalement admis au pays. En 1965, il a délivré 203,571 passeports à des citoyens résidant au Canada, et il en a renouvelé 38,456. Quelque 1,190 certificats d'identité ont été émis et 1,003 ont été renouvelés. Les droits perçus par le Bureau des passeports au cours de l'année s'élevaient à \$1,087,190. Le volume des demandes présentées à ce service a augmenté de 135 p. 100 au cours des dix dernières années.